

Questions orales

[Français]

LES MODALITÉS DES PAIEMENTS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il est clair que tous ceux qui s'opposent à cette loi ne sont pas satisfaits des engagements, non pas législatifs, mais simplement verbaux du ministre.

Le ministre pourrait-il assurer tous les intervenants qu'il mettra dans la loi, dans cet article 4, ces garanties à l'effet que les paiements ne commenceront pas avant 1988, qu'ils ne seront pas plus que de 20 millions de dollars par année, et qu'ils se termineront, comme apparemment il l'a promis au ministre des Transports du Québec, en 1990?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, ces conditions sont clairement énoncées. Comme je l'ai dit, il y a un processus de consultation et il y a les 90 jours de délai de publication à la *Gazette*. Il y a des mécanismes d'appel et nous demandons des rentrées modestes, de l'ordre d'environ 20 millions de dollars. Après tout, en ce moment la garde côtière ne récupère qu'à peu près 3 à 5 p. 100 de ses frais, et nous voulons porter cela à 7 p. 100 seulement. Ce n'est certainement pas énorme en proportion des services rendus. Je pense que toutes les entreprises reconnaissent qu'il est nécessaire de récupérer une partie des frais et j'espère que lorsqu'elles comprendront ce que nous avons prévu comme mécanismes protecteurs, elles trouveront que ce projet de loi leur convient.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ AYANT TRAIT À LA CIGARETTE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui n'ignore pas que la Société canadienne du Cancer et d'autres organismes ont révélé aujourd'hui, à l'occasion d'une conférence de presse, les résultats de nouvelles études montrant que le public établissait mal le rapport entre le cancer du poumon et la cigarette. Le ministre va-t-il interdire la publicité pour la cigarette comme le demandent instamment la Société canadienne du cancer et d'autres organismes? Va-t-il prononcer une véritable interdiction au lieu de compter sur la bonne volonté des fabricants et de leur demander simplement de publier des avertissements de trois pouces de haut au lieu d'un pouce, de remplacer les skieurs par des patineurs ou de faire payer leurs canoëistes dans des lacs plutôt que dans des rapides?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai entendu parler de cette conférence de presse. Je pense devoir apporter un rectificatif,

non pas à la question du député, mais au communiqué qui laisse entendre que j'ai rencontré les organismes en question. Ce n'est pas le cas, mais j'ai eu connaissance du communiqué. La position adoptée par ces organismes n'a rien de nouveau. Comme je l'ai dit plusieurs fois au député ainsi qu'en public, le gouvernement s'interroge sur les mesures à prendre. J'ai également déclaré au député et aux organismes qui ont tenu cette conférence de presse aujourd'hui que j'allais entendre, une fois de plus, le point de vue du conseil des fabricants de tabac, à la fin du mois.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme il a déjà cité des chiffres pour démontrer que l'interdiction de la publicité ne serait pas assez efficace, le ministre pourrait-il nous dire combien de vies il vaut la peine de sauver, selon lui. Si cela permettait de sauver 10 p. 100 de ces 35,000 vies, cela en vaudrait la peine? S'il s'agissait seulement de 1 p. 100, soit 350 vies, vaudrait-il la peine d'interdire la publicité? Si cette interdiction permettait de sauver une seule vie, le jeu en vaudrait-il la chandelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a chaque année 30,000 décès attribuables au tabac. En tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai pour rôle d'essayer d'éviter tous ces décès.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

LES RENSEIGNEMENTS DISSÉMINÉS PAR LE MINISTÈRE SUR LA VIANDE DE BOEUF

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait que la demande de boeuf au Canada a diminué de façon spectaculaire et il sait aussi que son ministère depuis 15 ans publie des renseignements erronés qui sont utilisés par les économistes ménagères, les professionnels de la santé et les médias. Le ministre dira-t-il à la Chambre quelles mesures il est disposé à prendre pour rectifier ces renseignements erronés?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne suis pas d'accord pour dire que le ministère pu disséminer des renseignements erronés. Diverses études sur le boeuf ont été également effectuées en dehors du ministère. Je peux dire au député que par suite de la diminution du gras dans les morceaux de boeuf offerts aux consommateurs, le ministère de la Santé estime que le boeuf est non seulement un produit sûr mais sain que le ministère et d'autres spécialistes de la santé encouragent les Canadiens à consommer.